



PROTECT METAL - R296

PROTECTION DURABLE DES METAUX FERREUX



PROTECT METAL A ÉTÉ MIS AU POINT AFIN D'ASSURER UNE PROTECTION LONGUE DURÉE SUR LES MÉTAUX FERREUX ET ALLIAGES CONTENANT DU FER



INTÉRIEUR
ET
EXTÉRIEUR

UTILISATIONS :

PROTECT METAL est spécialement recommandé pour :

- garder l'aspect rouillé, vieilli ou brut du métal sans le dénaturer.
- une protection antirouille longue durée du métal.
- une résistance aux intempéries lors d'une utilisation en extérieure.
- une finition incolore.

PROTECT METAL est spécialement recommandé pour :

Portails - Grilles - Garde-corps - Ferronneries - Accessoires de jardin
Convient sur le fer brut neuf ou rouillé.

MODE D'EMPLOI :

Agiter le produit avant utilisation.

Bien dégraisser le support puis rincer à l'eau et laisser sécher.

- Fer neuf : dégraisser.
- Fer rouillé, peinture abîmée : éliminer les particules de rouille ou de peinture friables à la brosse métallique puis dépoussiérer.

Appliquer PROTECT METAL au rouleau ou au pinceau en 1 ou 2 couches

L'application se fera à une température minimale de 5°C et inférieure à 35°C.



DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Consommation : 1 kg couvrant 8 à 15 m².

Séchage : compter 4h entre 2 couches.

SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Aspect : Liquide incolore

Dilution : non / Masse volumique : 0.87± 0.05 kg/dm³

Conservation : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur www.roga.fr

Essai préalable recommandé.

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

www.roga.fr

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

